AD de la FMEP du 12.11.2016

Communiqué de presse

La FMEP demande la mise en œuvre d'une politique globale du personnel

Dans le cadre de son assemblée des délégués du samedi 12 novembre, la Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'État du Valais (FMEP) a fait part de ses attentes aux représentants de la politique cantonale. Elle réclame la mise en œuvre d'une politique globale du personnel pour les employés d'État. Les attaques répétées et irréfléchies des sphères politiques à l'encontre des conditions de travail des employés d'Etat témoignent d'un manque de vision et mettent en péril l'attractivité de l'État en tant qu'employeur. La concurrence de plus en plus féroce sur le marché du travail complique la tâche de l'État du Valais lorsqu'il s'agit de recruter ou de conserver du personnel qualifié. On constate à ce titre qu'il y a déjà un déficit de postulations pour certaines professions. En fin de compte, cette évolution regrettable affecte les citoyennes et les citoyens ainsi que l'économie du canton, car ils doivent composer avec une réduction de la qualité de certaines prestations, voire leur suppression. La FMEP demande aux autorités politiques une vision globale basée sur les trois secteurs suivants: conditions salariales, conditions de travail et caisse de prévoyance.

Mesures d'économie effrénées... et excessives

Ces dernières années, l'État du Valais a été en mesure d'éviter une crise financière. Avant même que le premier paquet d'économie ne déploie entièrement ses effets, une seconde «Étude des tâches et des structures de l'État du Valais» (ETS 2) a été lancée. Le compte 2015 a ainsi été bouclé avec un excédent de 140 millions de francs*. De leur côté, les déficits des exercices 2013 et 2014 ont pu être amortis très rapidement. Quant au compte 2016, on s'attend à ce qu'il débouche sur un excédent important. Pour 2017, on table même sur un budget de rêve avec des investissements record.

Les effets de cette frénésie de l'épargne se répercutent également sur les finances fédérales. La Confédération estime désormais que le compte 2016 devrait se solder par un excédent de 2 milliards de francs au lieu d'un déficit de 500 millions de francs prévu au budget.

Pressés comme des citrons!

Les mesures d'économie tous azimuts pratiquées par les autorités politiques valaisannes ont particulièrement touché les employés d'État. Depuis 2000, plus d'un milliard de francs d'économie ont été réalisés à leurs dépens. Parmi les nombreuses mesures subies, relevons le gel des embauches, l'introduction de paliers et de classes d'attente dans le système salarial, la hausse de l'âge de la retraite, le changement de primauté dans la caisse de prévoyance, etc.

Avec l'application d'un coefficient de 0,6 à certaines composantes salariales, la limite de tolérance des employés d'Etat les plus efficaces et les plus fidèles a été franchie. Concrètement, cette mesure inappropriée signifie que les collaborateurs les plus performants travaillent gratuitement pour l'État entre 4 et 6 jours. Elle est d'autant plus douloureuse si l'on considère que le personnel de la fonction publique, police comprise, souffre d'une sous-dotation de 15% par rapport à des cantons comparables ou à la moyenne suisse.

Stop aux mesures supplémentaires sur le dos des employés de l'État

L'évolution des finances de l'État est tout sauf alarmante, elle est même positive. Quant à son personnel, il a déjà dû supporter des mesures d'économie s'élevant à environ 1 milliard de francs. De plus, l'État perd constamment de son attractivité; il doit dès lors faire face à de grands défis sur le marché du travail. L'accroissement de la population valaisanne (40 000 habitants de plus durant les 10 dernières années) demande une augmentation des prestations étatiques, tant qualitativement que quantitativement. Toutes ces conditions-cadres offrent un contraste saisissant avec les mesures prises par le canton en matière de politique du personnel.

Futurs grands défis de la Caisse de prévoyance de l'État du Valais (CPVAL)

L'attractivité de l'État en tant qu'employeur repose sur le système salarial, sur les conditions de travail (heures de travail, vacances, jours de congé, etc.) ainsi que sur sa caisse de prévoyance. Au sujet de CPVAL, il faut malheureusement s'attendre à ce que les employés subissent à nouveau des pertes douloureuses en raison de l'élévation continue de l'espérance de vie et de la baisse des rendements. Ainsi, le paquet global qui se trouve au cœur de l'attractivité de l'employeur est une fois encore affaibli.

Comparaison équitable entre l'économie privée et le service public

Au Grand Conseil et autour des tables rondes, la comparaison entre les conditions de travail des employés d'État et celles dont bénéficient leurs homologues du secteur privé fait souvent l'objet de débats... lors desquels on compare des pommes avec des poires. Il va de soi qu'on ne peut mettre en parallèle l'État et ses 10 000 employés et une fiduciaire comptant 15 collaborateurs ou une petite entreprise de construction dont l'effectif se situe entre 15 et 20 personnes. Sur le marché du travail, l'État se voit concurrencé par l'administration fédérale, d'autres administrations cantonales et de grandes entreprises telles qu'UBS, Swisscom, Lonza, Groupe Mutuel, etc.

La FMEP demande donc une comparaison équitable entre l'économie privée et le service public. Il s'agit ici de comparer les conditions accompagnant une carrière professionnelle dans son ensemble et à différents niveaux (cadre supérieur, cadre moyen, collaborateur) en se basant sur les trois secteurs que sont le système salarial, les conditions de travail et la caisse de prévoyance.

Attentes de la FMEP

Dans le cadre de son assemblée des délégués ce samedi, la FMEP a fait part de ses attentes (voir annexe) aux deux conseillers d'État, Maurice Tornay et Oskar Freysinger, qui représentaient l'autorité politique du canton. En sept points, la FMEP explique pourquoi elle est opposée à de nouvelles mesures d'économie sur le dos des employés de l'État et réclame que les pertes de salaires dues à l'application injustifiée du coefficient de 0,6 soient compensées.

*Avec la réserve de fluctuation d'impôts

Annexe: Attentes de la FMEP envers les autorités politiques du canton du Valais, dans le cadre de son assemblée des délégués du 12.11.2016

Pour plus d'informations: Marylène Volpi Fournier, Présidente de la FMEP, et Urs Zenhäusern, Directeur de la FMEP, sont à votre disposition au 078 607 11 06 et au 079 449 36 31.